

# DISTILLERIE DU VIEUX CHENE ETS DURAN SAS

Dossier de demande  
d'autorisation environnementale  
pour l'exploitation d'installations  
de stockage d'alcools de bouche

à SALLES D'ANGLES (16)

Partie n°3

## DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES ET PROJETEES

Destinataires	Société	Email	Téléphone
Loïc DURAN	DISTILLERIE DU VIEUX CHENE - ETS DURAN SAS	<a href="mailto:duransas@orange.fr">duransas@orange.fr</a>	05.45.83.73.90

ENVIRONNEMENT XO SARL  
N° SIRET : 830 339 636 000 29  
59 Avenue Beaupréau, local 5,  
17390 LA TREMLADE, FRANCE  
Tel : 09 51 19 84 24  
Mail : [cedric.musset@e-xo.fr](mailto:cedric.musset@e-xo.fr)



## TABLE DES MATIERES

<b>1. OBJET DU DOCUMENT</b>	<b>5</b>
<b>2. LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE</b>	<b>5</b>
2.1 LOCALISATION	5
2.2 PERIMETRE ICPE	6
2.3 ENVIRONNEMENT IMMEDIAT	7
2.4 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC A PROXIMITE DU SITE	10
2.5 SITES INDUSTRIELS	11
<b>3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES</b>	<b>12</b>
<b>4. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PROJETEES</b>	<b>12</b>
4.1 DESCRIPTION GENERALE	12
4.2 DESCRIPTION DES NOUVEAUX CHAIS	12
4.3 CARACTERISTIQUES DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES	13
4.4 UTILITES	14
4.4.1 CIRCULATION SUR LE SITE	14
4.4.2 ACCES ET LIMITES D'ACCES	14
4.4.3 AIRES DE DEPOTAGE	15
4.4.4 RECEPTION ET EXPEDITIONS D'ALCOOLS	15
4.4.5 ELECTRICITE SUR LE SITE	16
4.4.6 EQUIPEMENTS DE MANUTENTION	17
4.5 LES RESEAUX PROJETES	17
4.5.1 EAU POTABLE	17
4.5.2 PRELEVEMENT DANS LE MILIEU NATUREL	17
4.5.3 EAUX USEES	17
4.5.4 EAUX PLUVIALES	17
4.5.5 EAUX INDUSTRIELLES	17
4.5.6 EAUX ACCIDENTELLES	17
4.5.7 RESEAU ELECTRIQUE	17
4.6 DISPOSITIFS DE DETECTION ET D'ALARME	18
4.6.1 DETECTION INCENDIE	18
4.6.2 DETECTION INTRUSION	18
4.7 TELECOMMUNICATION	18
4.8 LES MOYENS DE LUTTE INCENDIE	18
4.8.1 MOYENS EN EAU INCENDIE	18
4.8.2 POSTES INCENDIE ADDITIVES	18
4.8.3 EXTINCTEURS	18
4.8.4 DESENFUMAGE	18
4.9 PROTECTION FOUDRE	18
4.10 FLUX MATIERES	19
4.11 DECHETS	19
4.12 CONSOMMATIONS	19

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site de stockage de la DISTILLERIE DU VIEUX CHENE.....	5
Figure 2 : Localisation de la DISTILLERIE DU VIEUX CHENE au niveau communal .....	6
Figure 3 : Périmètre ICPE projeté .....	6
Figure 4 : Localisation des activités environnantes.....	7
Figure 5 : Installations classées à proximité du site .....	11
Figure 6 : Accès au site .....	15

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coordonnées géographiques du site.....	5
Tableau 2 : Liste des entreprises voisines du site.....	10
Tableau 3 : Liste des ICPE soumises à autorisation ou enregistrement à proximité du site..	11
Tableau 4 : Capacité de stockage des chais.....	12
Tableau 5 : Caractéristiques des constructions existantes.....	13
Tableau 6 : Niveau de protection contre les effets directs et indirects.....	19
Tableau 7 : Stocks et flux de matières projetés.....	19
Tableau 8 : Consommations actuelles et projetées .....	19

## LISTE DES PHOTOS

Photo n° 1 : Vue du site depuis l'entreprise ADEONA SAS au sud .....	8
Photo n° 2 : Prise de vue depuis le sud-est du site.....	8
Photo n° 3 : Prise de vue depuis le sud du site .....	9
Photo n° 4 : Prise de vue depuis le nord du site.....	9
Photo n° 5 : Prise de vue depuis l'ouest du site .....	10

## LISTE DES ACRONYMES

AP	Arrêté Préfectoral
CMS	Capacité Maximale de Stockage
QSP	Quantité susceptible d'être présente
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
RIA	Robinet d'Incendie Armé

## 1. OBJET DU DOCUMENT

Ce document vise à décrire l'ensemble des installations projetées sur le nouveau site de stockage de la DISTILLERIE DU VIEUX CHENE à SALLES D'ANGLES.

Il intègre une description des activités (nature et volumes), du site, des procédés mis en œuvre et des éléments de sécurité.

Ces descriptions visent à donner tous les éléments nécessaires à l'analyse des impacts environnementaux et des dangers du site. Ces analyses sont traitées respectivement dans les « Partie n°4 - Etude d'incidence » et « Partie 5 – Etude de dangers » de cette étude.

## 2. LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE

### 2.1 LOCALISATION

Le site de stockage est localisé rue de l'Avenir, sur la commune de SALLES D'ANGLES, dans la Zone d'Activités Économiques (ZAE) du PONT NEUF.

L'accès à la ZAE s'effectue par la D731, axe nord-sud reliant les villes de COGNAC et SALLES D'ANGLES.

Le tableau suivant regroupe les coordonnées du site.

Référentiel	WGS84	Lambert II Etendue
X	-0,3331261	391941,16
Y	45,6550702	2076282,86

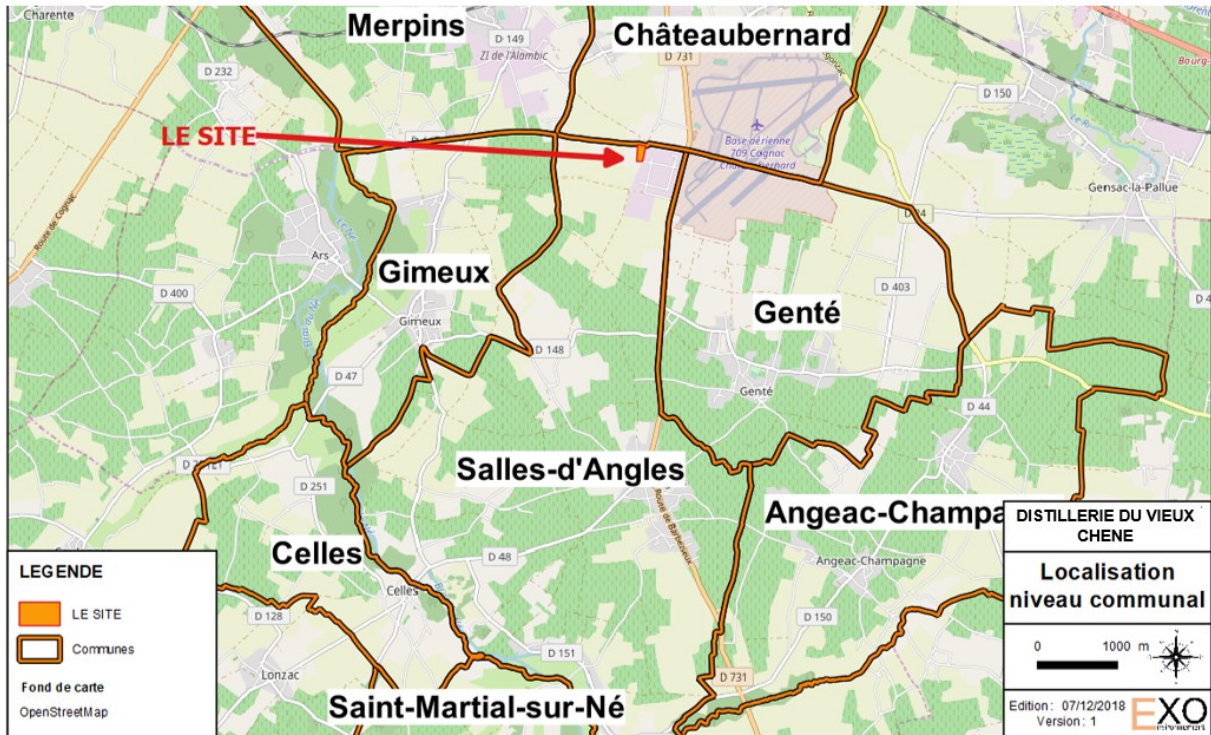
Tableau 1 : Coordonnées géographiques du site

Les figures suivantes détaillent la localiation du site au niveau communal.



Source : Géoportail

Figure 1 : Localisation du site de stockage de la DISTILLERIE DU VIEUX CHENE



Source : Géoportail

Figure 2 : Localisation de la DISTILLERIE DU VIEUX CHENE au niveau communal

## 2.2 PERIMETRE ICPE

Le site est actuellement une friche. Le périmètre ICPE projeté couvrira 19 855 m<sup>2</sup>.



Source : cadastre.gouv.fr

Figure 3 : Périmètre ICPE projeté

## 2.3 ENVIRONNEMENT IMMEDIAT

Le périmètre ICPE de l'entreprise est inscrit en zone Ux du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SALLES D'ANGLES. La zone UX, à destination principale d'activités économiques, correspond aux espaces aménagés de la ZAE du PONT NEUF.

Au voisinage immédiat du site sont présents :

- des vignes en limite ouest,
- un chemin carrossable en limite nord et ouest,
- la société CHARENTE PAKAGING en limite est,
- la société STHIK et une parcelle susceptible d'être transformée en voie d'accès en limite sud.

Les habitations les plus proches se situent côté nord à plus de 170 m du site, sur la commune de CHÂTEAUBERNARD.

Du fait du classement de la zone, de nombreuses activités industrielles et commerciales sont présentes aux environs du projet. Ces activités sont détaillées dans la « PARTIE 4 - ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE » du présent dossier. On notera les activités classées suivantes :

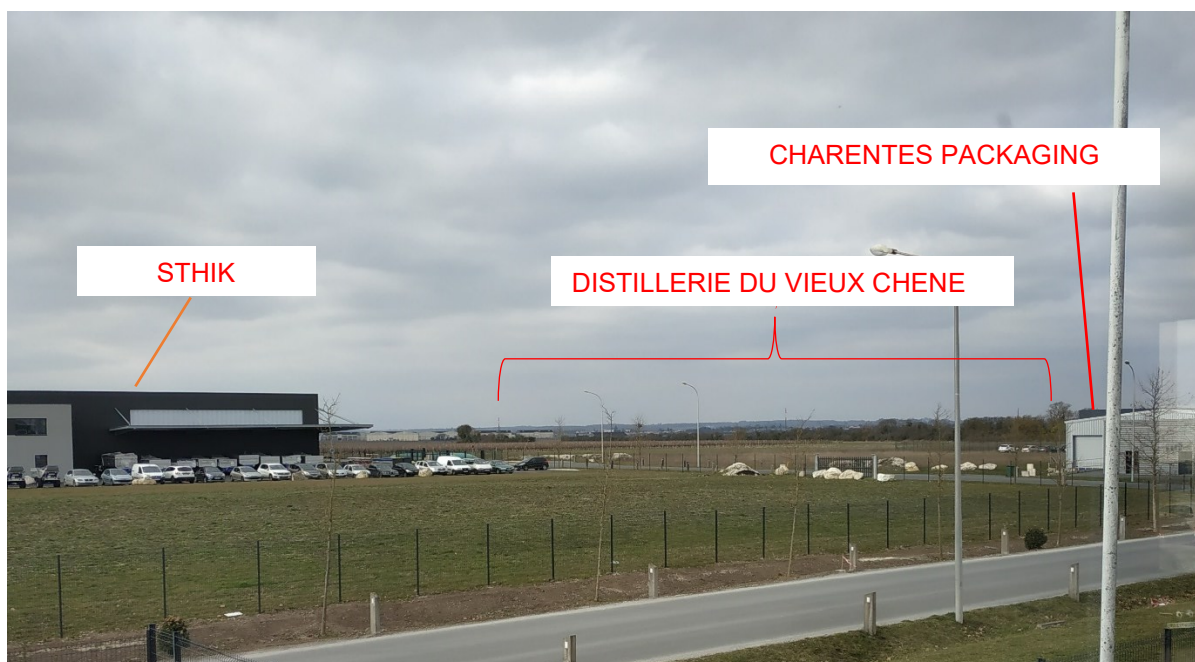
- la société HENNESSY Jas & Co classée au titre de plusieurs rubriques ICPE,
- la société ADEONA SAS classée au titre de plusieurs rubriques ICPE.

La ZAE du PONT NEUF est à proximité immédiate de l'aéroport de COGNAC-CHÂTEAUBERNARD. Dans cette zone, le service de l'ESID Bordeaux du Ministère de la Défense doit être consulté sur toute demande d'autorisation d'urbanisme, au regard des servitudes liées à la base aérienne 709.

La figure ci-dessous présente la localisation du site et de son environnement immédiat.

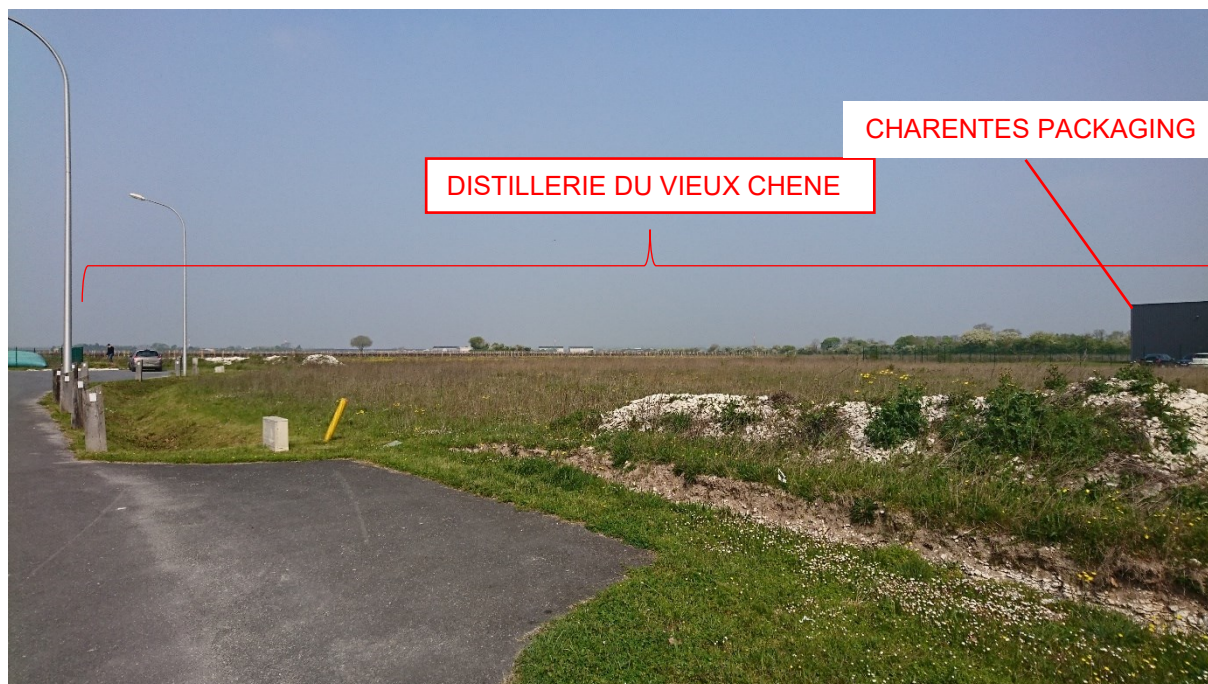


Figure 4 : Localisation des activités environnantes



Crédit photo : EXO

Photo n° 1 : Vue du site depuis l'entreprise ADEONA SAS au sud



Crédit photo : EXO

Photo n° 2 : Prise de vue depuis le sud-est du site





Crédit photo : EXO

Photo n° 3 : Prise de vue depuis le sud du site



Crédit photo : EXO

Photo n° 4 : Prise de vue depuis le nord du site



Crédit photo : EXO

Photo n° 5 : Prise de vue depuis l'ouest du site

## 2.4 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC A PROXIMITE DU SITE

Le site est éloigné de plus de 2 km des centres-villes environnants (SALLES D'ANGLES, GENTÉ, CHATEAUBERNARD). La ZAE du PONT NEUF présente des entreprises exerçant des activités de production industrielle, de la logistique ou de la vente de matériel spécialisé. On notera les entreprises suivantes :

Nom de l'entreprise	Type d'activité
ROUBY	Production support métallique
COMEP	Plasturgie
STARPAK	Packaging, embouteillage
PRESTATION DU FIEF	Embouteillage
CHARENTAISE DE MOTOCULTURE	Vente et réparation matériel agricole
VITIDIRECT	Equipement agricole
PHP	Plasturgie
LA SATIF	Equipement distillerie
TRANSPORT POUPEAU	Logistique
COGNAC EMBOUTEILLAGE	Embouteillage
ADEONA	Distillerie et embouteillage
IDEA CONCEPT	Cabinet d'étude
HUBERT FRERES	Chaudronnerie, métallurgie
CHARENTE PACKAGING	Production et conditionnement
ADIC	Imprimeur
MGS	Production support métallique
LE MERCATO DE L'EMPLOI	Cabine de recrutement
SELECTION DIFFUSION VENTES	Bureau commerciale
STHICK	Production d'équipement de vinification
A3 ADHESIFS	Fabriquant d'adhésifs
INNOV DECOR	Création de packaging
CBTS	Bandes transporteuse
VINET	Commerce
SDV	Commerce de gros
OUZENAUD COUVEAU	Electricien

Tableau 2 : Liste des entreprises voisines du site

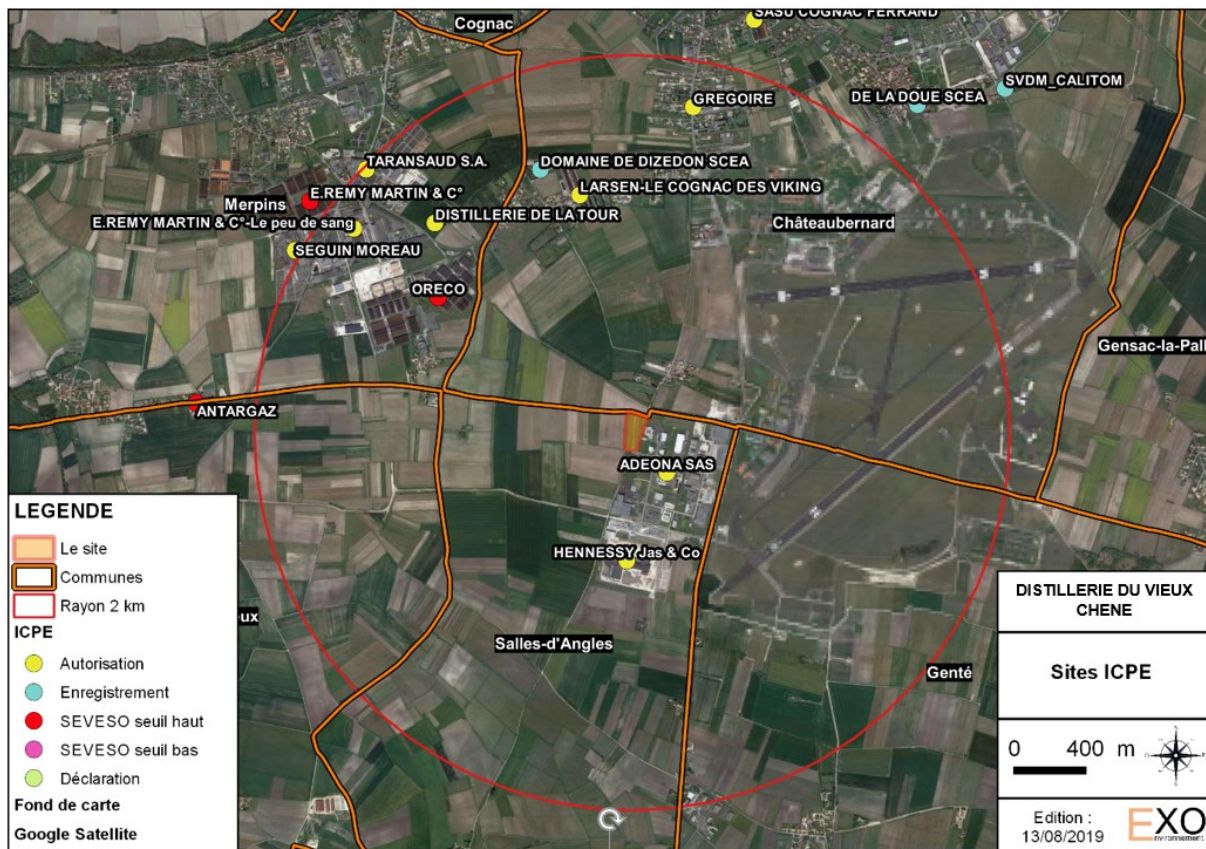
Le principal ERP se trouvant à proximité du projet est l'aérodrome de CHATEAUBERNARD (500 mètres). Le site accueille des infrastructures civiles et militaires.

## 2.5 SITES INDUSTRIELS

Le tableau suivant présente la liste des installations classées (ICPE) à enregistrement ou autorisation les plus proches du site.

L'établissement	Régime	Activité	Commune	Distance / SITE
ADEONA	Autorisation	Stockage d'alcool de bouche	SALLES D'ANGLES	220 m
HENNESSY JAS & CO	Autorisation	Stockage et mise en bouteille d'alcool	SALLES D'ANGLES	390 m
LARSEN-LE COGNAC DES VIKINGS	Autorisation	Stockage d'alcool de bouche	CHATEAUBERNARD	1 200 m
DOMAINE DE DIZEDON SCEA	Enregistrement	Distillerie	CHATEAUBERNARD	1 250 m
ORECO	Autorisation (SEVESO) seuil haut	Stockage d'alcool	MERPINS	1 400 m
DISTILLERIE DE LA TOUR	Autorisation	Stockage d'alcool	MERPINS	1 500 m
GREGOIRE	Autorisation	Fabrication machine	CHATEAUBERNARD	1 740 m
E. REMY MARTIN & C° - LE PEU DE SANG -	Autorisation	Conditionnement de COGNAC	MERPINS	1 800 m
E. REMY MARTIN	Autorisation (SEVESO) Seuil haut	Stockage d'alcool	MERPINS	2 020 m
TARANSAUD SA	Autorisation	Tonnellerie	MERPINS	2 050 m
SEGUIN MOREAU	Autorisation	Travail du bois	MERPINS	2 080 m
ORECO	Autorisation	Stockage alcool de bouche	CHATEAUBERNARD	2 290 m

Tableau 3 : Liste des ICPE soumises à autorisation ou enregistrement à proximité du site



Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

Figure 5 : Installations classées à proximité du site

### 3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le site est actuellement en friche et ne comporte aucune installation. Il est alimenté par les réseaux :

- d'eau potable,
- électrique.

Une réserve d'eau de 120 m<sup>3</sup> est disponible à la limite sud de site.

### 4. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PROJETEES

#### 4.1 DESCRIPTION GENERALE

L'entreprise projette la construction :

- de trois chais d'une surface de 1 233 m<sup>2</sup> et d'une QSP de 1 712,4 m<sup>3</sup> chacun ;
- de deux aires de dépotage,
- d'un local de 42 m<sup>2</sup> contenant :
  - un bureau,
  - des sanitaires,
  - un local électrique,
  - un local CEF.
- de 4 900 m<sup>2</sup> de voirie goudronnée,
- de deux noues de 800 m<sup>3</sup> et 1 633 m<sup>3</sup>,
- d'une réserve incendie de 1 580 m<sup>3</sup> avec 8 aires de pompage,
- d'une fosse d'extinction de 120 m<sup>3</sup>,
- d'un bassin de rétention de 860 m<sup>3</sup>,
- d'un séparateur d'hydrocarbures,
- de 9 places de parking,
- de deux accès :
  - un principal côté sud
  - un secondaire côté nord.

Le site sera intégralement clôturé et placé sous surveillance.

#### 4.2 DESCRIPTION DES NOUVEAUX CHAIS

Les chais seront implantés à une distance supérieure ou égale à 20 m de la limite d'exploitation. Ils seront distants les uns des autres de 15 m et seront donc considérés comme indépendants au sens du cahier des charges des nouveaux stockages d'alcools de bouche soumis à autorisation.

Les trois chais auront le même aménagement interne.

Dénomination	Surface intérieure	QSP	Rétention	Contenants
Chai n°1	1 233 m <sup>2</sup>	1 712,4 m <sup>3</sup>	Déportée de 860 m <sup>3</sup>	15 624 hl en futs 5 cuves inox de 300 hl
Chai n°2	1 233 m <sup>2</sup>	1 712,4 m	Déportée de 860 m <sup>3</sup>	15 624 hl en futs 5 cuves inox de 300 hl
Chai n°3	1 233 m <sup>2</sup>	1 712,4 m	Déportée de 860 m <sup>3</sup>	15 624 hl en futs 5 cuves inox de 300 hl

Tableau 4 : Capacité de stockage des chais

### 4.3 CARACTERISTIQUES DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Le tableau suivant résume les caractéristiques des nouveaux chais.

Composant		Chai de vieillissement n°1	Chai de vieillissement n°2	Chai de vieillissement n°3	
Dimensions	Longueur intérieure	37,15 m	37,15 m	37,15 m	
	Largeur intérieure	33,55 m	33,55 m	33,55 m	
	Surface intérieure	1 233 m <sup>2</sup>	1 233 m <sup>2</sup>	1 233 m <sup>2</sup>	
	Hauteur sous ferme	7,89 m	7,89 m	7,89 m	
	Hauteur au faîtage	11,99 m	11,99 m	11,99 m	
Matériaux	Toiture	Tuiles	Tuiles	Tuiles	
	Isolant Sous-plafond	Placoplatre BA13 + 220 mm Laine de verre	Placoplatre BA13 + 220 mm Laine de verre	Placoplatre BA13 + 220 mm Laine de verre	
	Murs périphériques	CF 4H	CF 4H	CF 4H	
	Nature du Sol	Béton	Béton	Béton	
	Nature des planchers intermédiaires	Métallique (caillebotis)	Métallique (caillebotis)	Métallique (caillebotis)	
Description des éléments de sécurité incendie	Portes Extérieures	Nombre	7	7	7
		Résistance au feu	CF ½ h	CF ½ h	CF ½ h
	Exutoires	Nombre	12	12	12
		Surface utile	27 m <sup>2</sup>	27 m <sup>2</sup>	27 m <sup>2</sup>
		Commandes	Automatique et Manuelle	Automatique et Manuelle	Automatique et Manuelle
	Extincteurs		≥ 6 par niveau	≥ 6 par niveau	≥ 6 par niveau
	PIA		4 par niveau	4 par niveau	4 par niveau
Contenu des chais	Quantité Susceptible d'être Présente	1 712,4 m <sup>3</sup>	1 712,4 m <sup>3</sup>	1 712,4 m <sup>3</sup>	
	Mode de stockage	Fûts sur rack	Fûts sur rack	Fûts sur rack	
	Cuve inox	5 x 300 hl	5 x 300 hl	5 x 300 hl	
	Mise en rétention	Déportée (860 m <sup>3</sup> )	Déportée (860 m <sup>3</sup> )	Déportée (860 m <sup>3</sup> )	

Tableau 5 : Caractéristiques des constructions existantes

## 4.4 UTILITES

### 4.4.1 CIRCULATION SUR LE SITE

Les voies de circulation du site seront intégralement goudronnées. Elles permettront l'accès aux 4 faces de chacun des chais et aux aires de dépotage. Elles relieront les deux entrées du site.

La surface goudronnée représente environ 4 404 m<sup>2</sup>.

L'activité de vieillissement ne nécessitant pas une circulation importante, l'entreprise ne prévoit pas la mise en place d'un plan de circulation. Un employé du site accompagnera chaque déplacement de camion.

L'entreprise disposera d'une zone de stationnement avec 9 places de parking pour les véhicules légers du personnel.

### 4.4.2 ACCES ET LIMITES D'ACCES

Le site disposera de deux accès :

- un accès principal depuis la ZAE du PONT NEUF situé au sud du site. Cet accès sera goudronné et aura une largeur de 6,3 m,
- un accès secondaire réservé aux pompiers au nord du site et accessible par un chemin carrossable en calcaire et une parcelle appartenant à la CDA du GRAND COGNAC (voir annexe « droit de passage »). L'entrée en elle-même sera goudronnée et sera large de 7,7 m.

Le site sera entièrement clôturé et des portails seront placés aux entrées. L'accès aux installations par les camions et les visiteurs s'effectuera sous l'encadrement d'un employé de la société.

En dehors des heures d'exploitation, les portails d'accès seront fermés à clé ainsi que les portes de tous les bâtiments. Les bâtiments seront sur détection anti-intrusion.

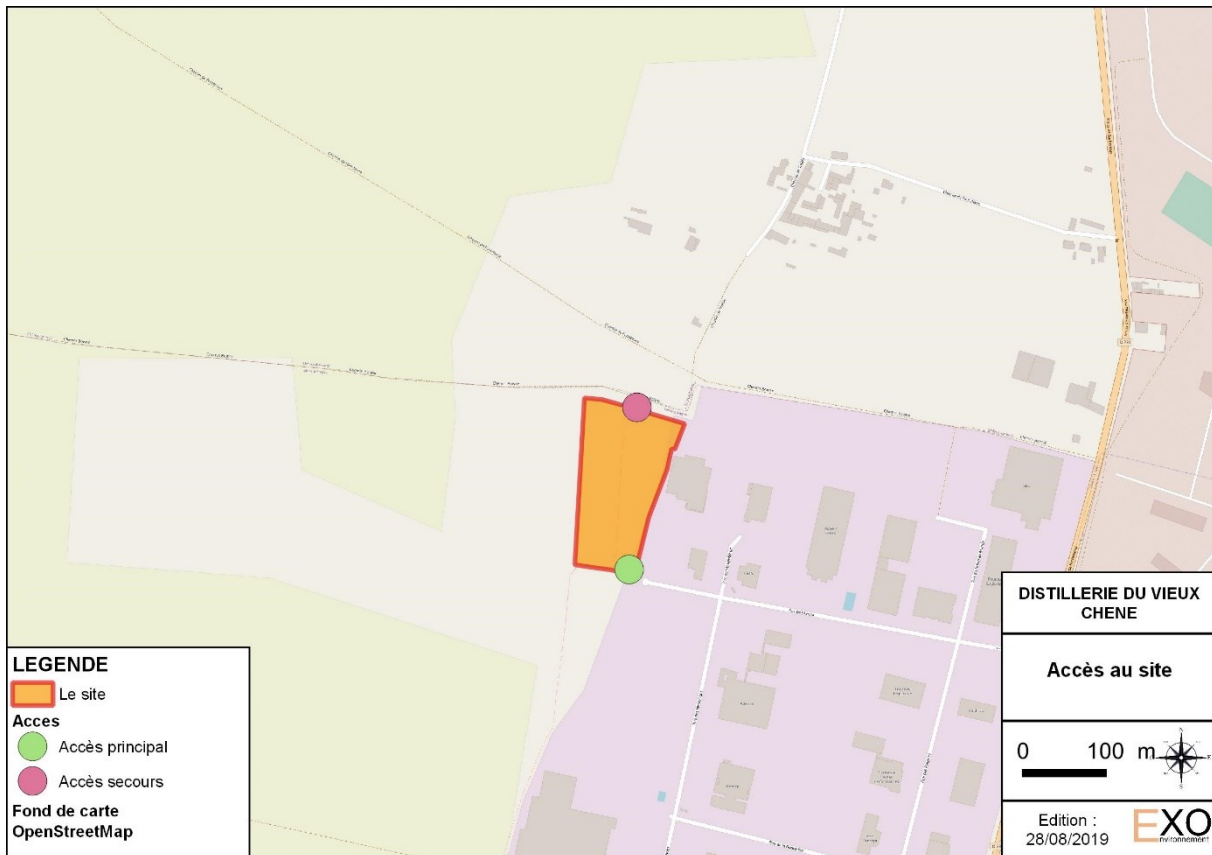


Figure 6 : Accès au site

#### 4.4.3 AIRES DE DEPOTAGE

Le site disposera de deux aires de dépotage d'alcool :

- une entre les chais 1 et 2, accolée au chai 2,
- une entre les chais 2 et 3, accolée au chai 3.

Ces aires seront imperméabilisées et matérialisées au sol. Elles seront placées en rétention déportée via une connexion au bassin étouffoir et au bassin de rétention. Chaque aire disposera d'un poste permettant aux camions de se connecter à la terre lors des opérations de dépotage.

#### 4.4.4 RECEPTION ET EXPEDITIONS D'ALCOOLS

Les opérations de chargement et de déchargement seront régies par des consignes opératoires (accès, stationnement, matériels) et de sécurité (mise à la terre, ...) liées aux opérations de réception expédition. Elles seront transmises au personnel du site et aux chauffeurs intervenant sur le site.

L'affichage sera réalisé à l'entrée des chais et sur le poste de dépotage.

Les transports seront réalisés par le personnel de la société ainsi que par des transporteurs extérieurs agréés.

L'entreprise procédera aux vérifications d'usage avant de donner l'accord de dépoter aux transporteurs.

Les transporteurs extérieurs recevront le protocole de sécurité et la procédure de dépotage à respecter au niveau de l'établissement. Ces documents seront co-signés.

Les opérations de dépotage s'effectueront toujours en présence d'un employé de l'entreprise habilité au transport des matières dangereuses en citerne.

Les camions doivent être équipés de :

- 2 extincteurs de 6 kg poudre et 1 extincteur cabine,
- d'équipements individuels (baudrier, lampe torche),
- d'équipements de 1er secours (gants, lunettes, bottes, eau),
- éléments indispensables de sécurité (signaux d'avertissement, cales).

Les documents de bord à présenter seront les suivants :

- les certificats d'agrément valides pour les boissons alcoolisées « 3065 » classe 3 groupe II (TAV<70°) ou III (TAV>70°),
- les certificats de jaugeage,
- les cartes grises,
- les attestations d'assurance,
- les certificats d'épreuve des citernes.

La plupart des camions citernes auront une capacité entre 260 hl et 300 hl, ils seront compartimentés. Les dépotages seront réalisés avec les flexibles et pompes du site.

Le remplissage des fûts sera réalisé par un opérateur, par pompage via un flexible et un robinet manuel. L'opération sera surveillée et contrôlée manuellement. La commande déportée permettra à l'opérateur de surveiller facilement le niveau et d'arrêter la pompe à distance.

#### 4.4.5 ELECTRICITE SUR LE SITE

L'électricité servira aux besoins du bureau, à la charge du chariot élévateur à fourche (CEF), à l'alimentation des pompes, à l'éclairage des chais et aux équipements de surveillance.

L'ensemble des installations électriques sera contrôlé annuellement par un organisme agréé.

La nuit en dehors des interventions, le réseau électrique sera coupé dans toutes les installations.

Les équipements respecteront les exigences du décret n°88-1056 du 14 novembre 1988.

Les installations électriques seront conformes à la norme NFC15.100 pour la basse tension.

Le matériel exposé aux projections de liquides sera conforme aux dispositions de la norme NFC20.010.

Dans les locaux à risques d'incendie, les sources de dangers électriques dont le fonctionnement provoque des arcs, des étincelles ou l'incandescence d'éléments, seront incluses dans des enveloppes appropriées.

Dans les zones à risques d'explosion, les installations électriques seront conformes aux prescriptions des décrets du 19 novembre 1996 pour le matériel construit après le 1er Juillet 2003 et du 11 Juillet 1978 pour les autres. Dans ces zones, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 31 mars 1980 réglementant les installations électriques des établissements présentant des risques d'explosion seront appliquées.

Des interrupteurs multipolaires pour couper le courant (force et lumière) seront installés à l'extérieur des zones à risques. Chaque chai sera équipé d'un interrupteur général au niveau de chaque entrée (extérieur), coupant l'alimentation électrique des installations de stockage, et d'un voyant lumineux extérieur signalant la mise sous tension des installations électriques des installations de stockage autres que les installations de sécurité.

L'éclairage présentera un degré de protection égal ou supérieur à IP55 avec une protection mécanique.

Les issues seront équipées de blocs autonomes de sécurité.

Les appareils de protection, de commande et de manœuvre, seront contenus dans des enveloppes présentant un degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Les appareils utilisant de l'énergie électrique (pompes...) situés à l'intérieur des installations de la distillerie et des stockages seront au minimum de degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Les équipements métalliques (réservoirs, cuves, canalisations) contenant des alcools seront mis à la terre et reliés par des liaisons équipotentielles.

La zone de dépotage d'alcool sera reliée électriquement au circuit général de terre. La valeur de résistance de la prise de terre sera vérifiée régulièrement.



#### **4.4.6 EQUIPEMENTS DE MANUTENTION**

Le site disposera d'un CEF. Le personnel sera formé à l'utilisation de cet appareil.  
Cet équipement disposera d'un local spécifique accolé au bureau.

### **4.5 LES RESEAUX PROJETES**

#### **4.5.1 EAU POTABLE**

Le site sera raccordé au réseau d'eau potable de la commune. Cette eau servira aux besoins sanitaires et alimentera les dispositifs de lutte contre les incendies.

#### **4.5.2 PRELEVEMENT DANS LE MILIEU NATUREL**

L'entreprise n'opèrera pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel.

#### **4.5.3 EAUX USEES**

Les eaux sanitaires usagées seront évacuées vers un système de traitement autonome.

#### **4.5.4 EAUX PLUVIALES**

Les eaux pluviales des toitures des chais seront évacuées vers les noues.

Les eaux pluviales issues des voiries et des aires de dépotage passeront par un déshuileur avant d'être infiltrées sur la parcelle via les noues.

#### **4.5.5 EAUX INDUSTRIELLES**

Le site ne génèrera pas d'eaux industrielles.

#### **4.5.6 EAUX ACCIDENTELLES**

Les écoulements accidentels de faible envergure seront récupérés à l'aide d'agents absorbants ou de kits anti-pollution.

Pour les écoulements plus importants, les trois chais et les deux aires de dépotage seront connectés au bassin de rétention de 860 m<sup>3</sup> via la fosse d'extinction de 120 m<sup>3</sup>. En cas de débordement du bassin de rétention, les écoulements seront dirigés vers les deux noues que seront interconnectées.

Les connexions entre les chais et la fosse d'extinction se feront via des regards siphoides.

#### **4.5.7 RESEAU ELECTRIQUE**

Le site sera alimenté par le réseau public.

## 4.6 DISPOSITIFS DE DETECTION ET D'ALARME

### 4.6.1 DETECTION INCENDIE

Tous les chais seront placés sous détection incendie, avec télétransmission des alarmes à l'exploitant. Les détecteurs seront de type détecteurs de fumées dans tous les chais.

### 4.6.2 DETECTION INTRUSION

Le site sera intégralement clôturé et les accès seront contrôlés. En dehors des périodes d'intervention, les chais seront fermés à clé.

Les chais seront tous équipés de systèmes de détection d'intrusion. Les alertes seront transmises directement à l'exploitant qui réside à 5 minutes du site.

## 4.7 TELECOMMUNICATION

Le personnel travaillant sur site disposera de téléphones portables. Les bureaux seront dotés de téléphones fixes.

## 4.8 LES MOYENS DE LUTTE INCENDIE

### 4.8.1 MOYENS EN EAU INCENDIE

Une réserve incendie de 1 580 m<sup>3</sup> sera créé dans le cadre du projet. Cette réserve disposera de 8 emplacements de pompages situés à plus de 17 m du chai le plus proche (chai n°3).

### 4.8.2 POSTES INCENDIE ADDITIVES

Les nouveaux chais seront pourvus de Postes Incendie Additivés (PIA). Le réseau d'eau potable dispose d'une pression dynamique de 6 bars suffisante pour assurer leur fonctionnement.

### 4.8.3 EXTINCTEURS

Des extincteurs d'une puissance minimal de 144 B seront positionnés dans les chais de sorte que la distance maximale à parcourir pour atteindre l'extincteur le plus proche soit inférieure à 15 m.

### 4.8.4 DESENFUMAGE

Chaque chai sera équipé de 12 exutoires de 2,25 m<sup>2</sup> chacun. La surface utile de désenfumage sera de 27 m<sup>2</sup> soit environ plus de 2 % de la surface au sol. Ces exutoires seront à déclenchement automatique et manuel.

## 4.9 PROTECTION Foudre

Une analyse du risque foudre et une étude technique ont été réalisées sur les chais projetés. Les conclusions de l'analyse du risque foudre sont reprises dans le tableau suivant.

Structures	Niveau de protection - Analyse du risque foudre	
	EFFETS DIRECTS	EFFETS INDIRECTS
Chai n°1	Protection de niveau III	Protection de niveau III
Chai n°2	Protection de niveau III	Protection de niveau III
Chai n°3	Protection de niveau III	Protection de niveau III

Tableau 6 : Niveau de protection contre les effets directs et indirects

La centrale de détection incendie sera protégée par parafoudre ainsi que le réseau PIA. L'équipotentialité des masses métalliques sera réalisée.

L'entreprise mettra en place un système de prévention des situations orageuses interdisant :

- les travaux en toiture ou à l'extérieur,
- l'intervention sur le réseau électrique, les engins de manutention en extérieur.

## 4.10 FLUX MATIERES

Le tableau suivant récapitule les stocks et flux projetés de l'entreprise.

Matières sortantes	Quantité max en stock projetée	Flux max Annuel projeté
Alcools	5 137,2 m <sup>3</sup>	1 200 m <sup>3</sup>

Tableau 7 : Stocks et flux de matières projetés

## 4.11 DECHETS

L'entreprise ne générera pas de déchets sur ce site.

## 4.12 CONSOMMATIONS

Les tableaux suivants résument les consommations maximales projetées de l'entreprise.

Provenance	Usage	Consommations d'eau	
		Moyenne annuelle projetée	Maximale journalière projetée
Eau de ville	Sanitaire, Appoint réserve incendie	100 m <sup>3</sup>	10 m <sup>3</sup>

Utilités	Projection consommation
Electricité	77 000 kWh

Tableau 8 : Consommations actuelles et projetées